

# RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'effectuer dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (BP).

Les résultats du Compte Administratif (CA) relatifs à l'exercice 2020 ne sont pas encore connus au moment du DOB 2021 et les dispositions du Projet de Loi de Finances 2021 sont susceptibles d'évoluer au gré des débats parlementaires.

En préambule, il est utile de souligner que l'année 2020 se révèle évidemment très particulière dans ce contexte de crise sanitaire mondiale dont les effets et la longueur bouleversent sérieusement les prévisions pour 2021.

## **I. Le contexte général : COVID-19, relance économique et dette publique.**

### **Au niveau international, la pandémie COVID-19 génératrice de récession économique a été amortie par la réaction rapide et massive des autorités.**

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), organisme international d'études économiques, la pandémie COVID-19 et les mesures de confinement ont marqué lourdement l'activité économique mondiale mais de manière très inégale selon les pays.

Globalement, chaque phase d'allègement des mesures de confinement a permis la reprise économique, mais la confiance reste faible et la dynamique instable et très incertaine. L'investissement et l'emploi sont donc moroses même si, après l'effondrement du 1<sup>er</sup> semestre 2020, au démarrage de l'épidémie, les perspectives restent encourageantes suite à la réaction des pouvoirs publics pour soutenir l'économie.

Il reste toutefois encore plus difficile qu'à l'accoutumée d'établir des projections de croissance du PIB dans ce contexte chaotique conditionné par l'évolution de la propagation de ce virus SARS-CoV2 et de la perspective d'une vaccination efficace.

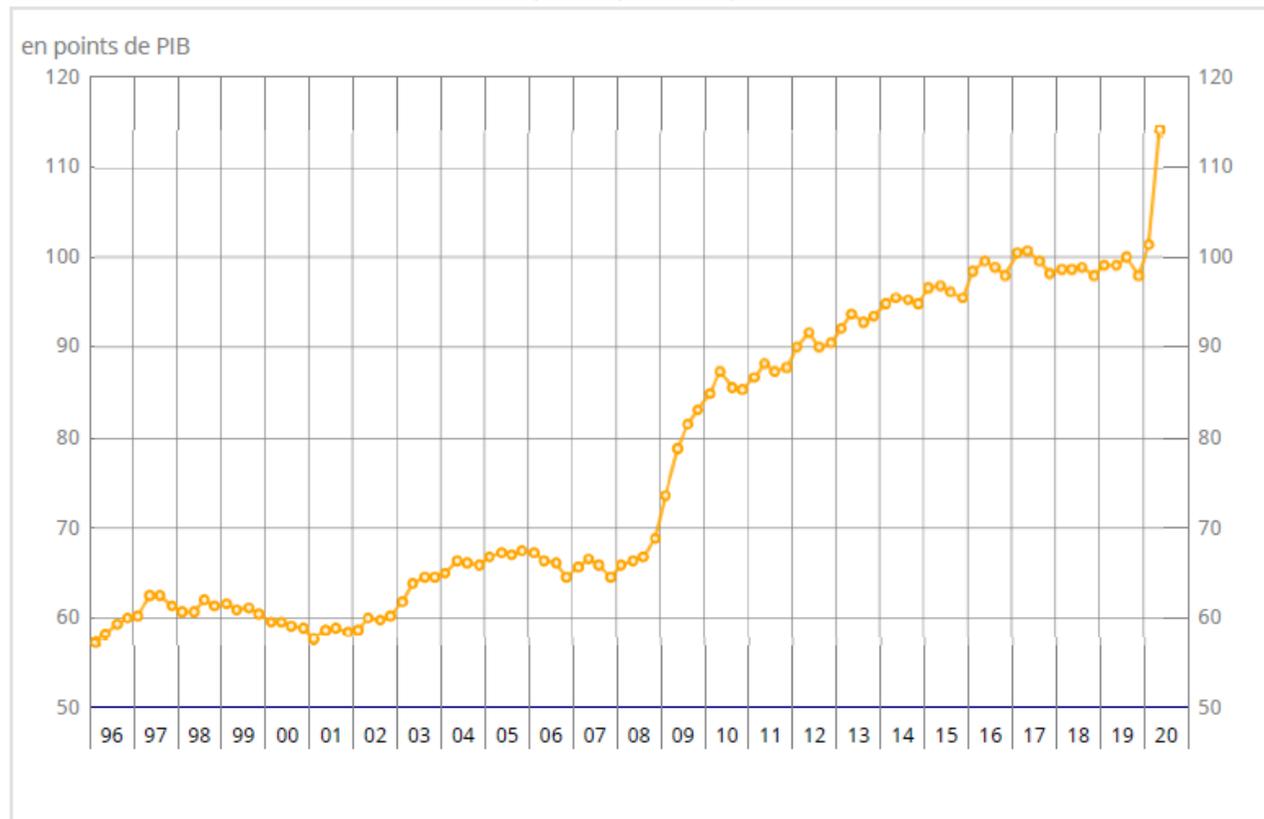
Aussi, une reprise fragile est attendue en 2021 au niveau mondial, qui exception faite de la Chine, (qui maintient sa production et ses exportations) devrait être encore inférieure au niveau de fin 2019 et de ce qui était prévu avant la pandémie. L'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni mais aussi la France ont ainsi été fortement touchés par la récession.

### **En France, une récession d'ampleur puis un rebond économique post-confinement qui pourrait être moins fort que dans les pays voisins.**

Pour l'heure les données du troisième trimestre 2020 laissent présager pour la France une évolution annuelle du PIB comparable à celui de l'Allemagne (-4,2%) ou de l'Italie (-4,7%), mais meilleur que celui de l'Espagne (-8,7%) ou du Royaume-Uni (-9,6%), qui subissent respectivement l'impact de la baisse du tourisme, et le poids d'une autre incertitude : le *Brexit*. Il s'avère que le dernier trimestre reste également très incertain concernant le PIB de l'hexagone avec une projection entre - 2,5 et - 6%. L'inflation devrait être faible, de manière durable, selon les prévisionnistes.

Par ailleurs, le recul de l'activité économique conjuguée à la forte baisse des recettes et à la hausse des dépenses de fonctionnement majoritairement impactées par les mesures d'activité partielle (+31Md€), d'aide au TPE (8M€), et de dépenses additionnelles de santé (+8Md€) augmentent mécaniquement la dette publique et le déficit public, tout comme dans les pays voisins (7 à 8 points de PIB en moyenne).

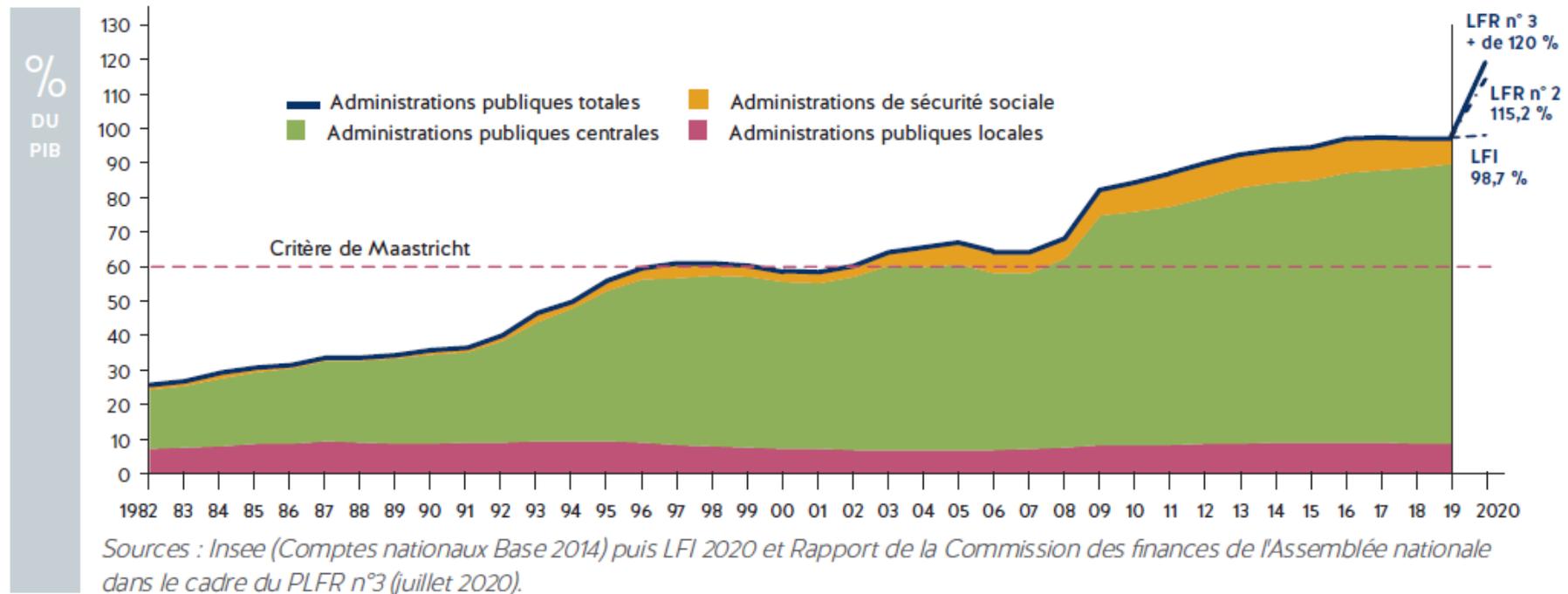
## Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (\*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

## LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

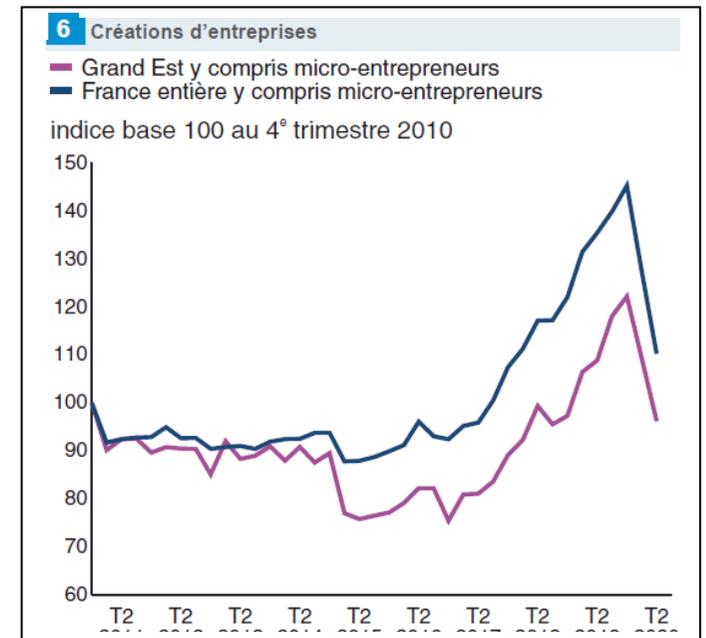
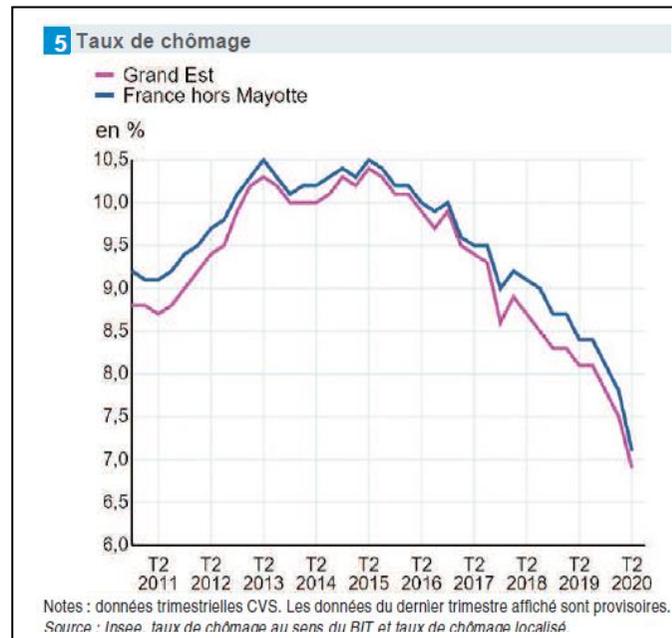
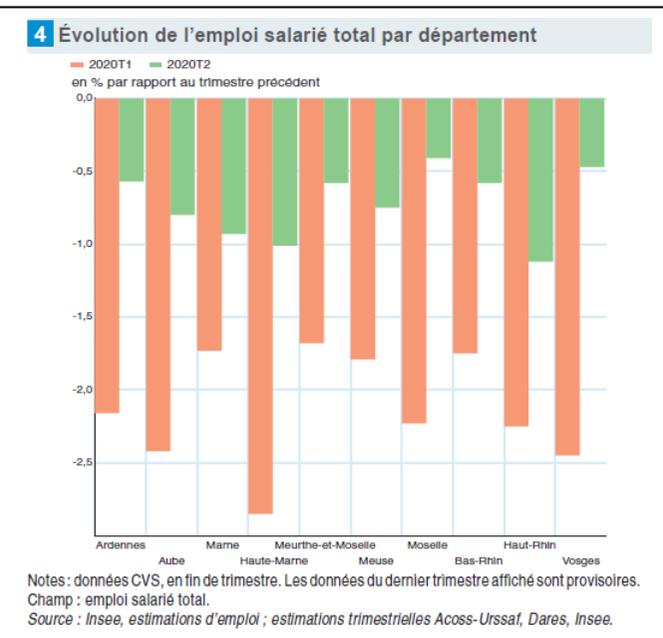
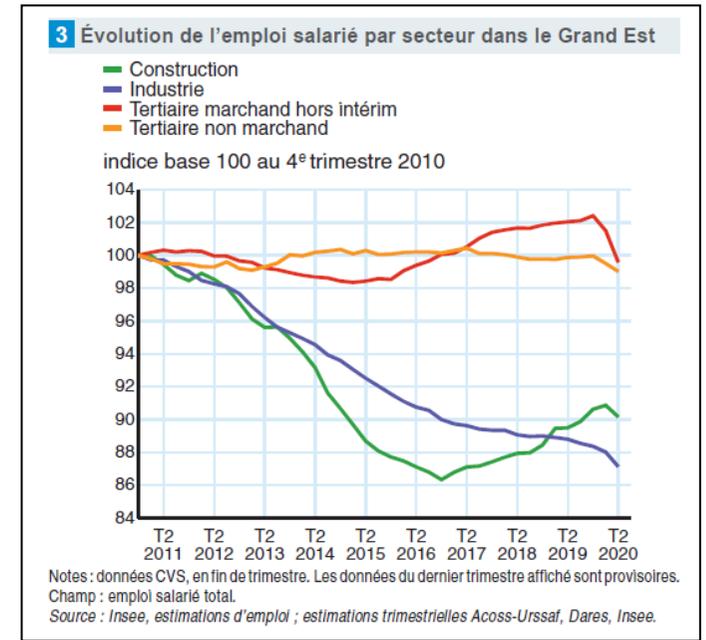
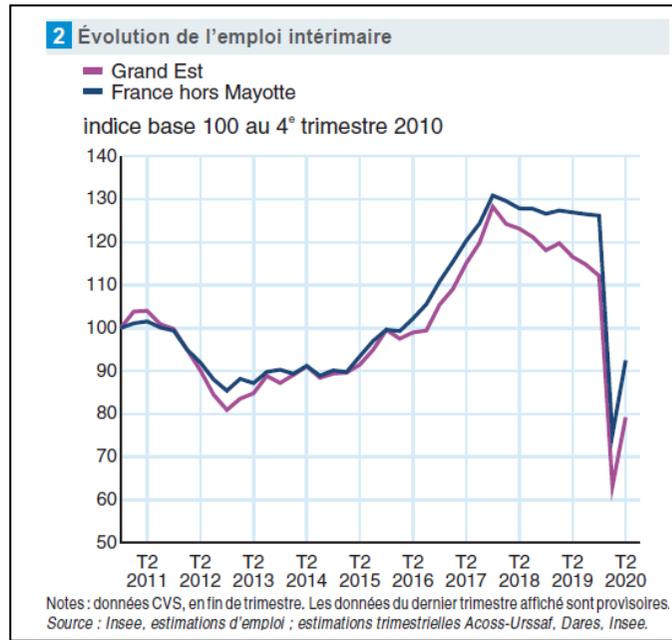
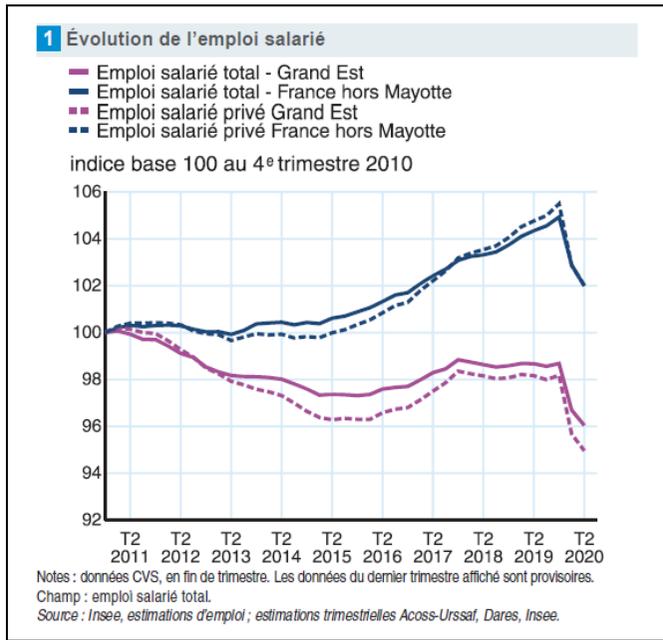


### La Région Grand-Est n'échappe pas à ce recul économique, et suit la tendance nationale.

Une activité inférieure de 4% en septembre 2020 par rapport au niveau d'avant-crise ; des créations d'entreprises qui se contractent, même si cela reste plus soutenu qu'en 2019, (peut-être sous l'effet d'un rattrapage « post-confinement ») ; des indicateurs en baisse dans le secteur de la construction, après un bon début d'année qui permet d'amortir le choc ; une baisse de l'emploi, tempérée par les dispositifs d'aides (24% des salariés étaient en activité partielle le 4 mai 2020), même si l'on constate un rebond de l'emploi intérimaire boosté par le secteur de la construction ; une reprise timide de l'activité après le confinement.

Le nombre de défaillances d'entreprises reste encore très bas malgré la crise, ce qui est une première depuis l'an 2000, mais cette situation risque malheureusement de ne pas perdurer avec une estimation à 15 % d'entreprises en difficultés notamment dans le commerce.

Le taux de chômage, quant à lui, ne traduit pas réellement l'état du marché du travail puisque la période de confinement a considérablement affecté la recherche active d'emploi et la disponibilité des personnes (secteurs d'activité à l'arrêt, garde d'enfant...)



## Une Loi de finance rectificative (LFR) 2020 d'urgence, et un Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 de relance.

L'ensemble des fondements de la Loi de finances 2020 a été bousculé par la pandémie du Covid-19 sans précédent et la nécessité d'un plan de relance économique massif : la pérennisation des mesures prises par l'Etat français ces dernières années pour contenir déficit et dette publique s'est ainsi vue fragilisée.

Des dépenses supplémentaires imprévues ont ainsi été engendrées pour les collectivités locales, pour faire face à la crise : la fermeture de certains services n'ayant en effet pas forcément couvert les surcoûts pour un certain nombre d'entre elles.

Achats de matériels de protection pour le personnel, pour les administrés, aménagements et équipements spécifiques des établissements recevant du public (ERP), hausse des dépenses d'action sociale, ont générés des « Dépenses COVID » qui peuvent être étalées sur 5 ans suite aux dispositions prévues par la Loi de Finances Rectificative n°3 (LFR 3) de 2020 (Loi n°2020-935 du 30 juillet 2020) précisées par Circulaire du 24 août 2020.

Cette même Loi de finances rectificative a instauré un *mécanisme de garantie des recettes fiscales et domaniales* au profit des communes et des intercommunalités pour l'année 2020, visant à compenser les pertes de recettes fiscales et patrimoniales 2020 par comparaison à la moyenne des années 2017-2019.

Enfin la même Loi de finances rectificative 2020 abonde l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments communaux en 2021. (60 millions d'€ pour la Région Grand-Est).

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021, en cours d'élaboration, prévoit de son côté, un taux de croissance de la dépense publique ramené de +6,3% en 2020 à +0,4% en 2021. Dans la cadre de la poursuite de la logique partenariale avec les collectivités ce PLF 2021 prévoit toujours une stabilité des dotations, mais aussi la division par deux des valeurs locatives de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (la mesure est identique pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) touchée par la Communauté Urbaine) qui sera compensée intégralement par l'Etat.

Est aussi prévu, un plan de relance de 100 Milliard d'€ sur deux ans autour de l'écologie (rénovation énergétique des bâtiments, des logements, décarbonation des entreprises, mobilité verte, réduction du plastique, ...) la compétitivité des entreprises (baisse des impôts de production), le soutien au plus fragiles, aux jeunes en recherche d'emploi, aux associations de lutte contre la pauvreté, et à la culture.

Concernant les mesures spécifiques aux collectivités, le PLF 2021 confirme les mesures de soutien des leurs recettes de fonctionnement posées par la LFR 3, tandis que la réforme de suppression de la Taxe d'Habitation (TH), par dégrèvement, est déjà effective pour 80% des ménages, et va se poursuivre avec la phase 2 sur la période 2021-2023 pour les 20% des redevables qui payent encore cet impôt pour leur résidence principale :

- Allègement de 30% de TH en 2021
- Allègement de 65% de TH en 2022
- Suppression pour tous de la TH en 2023

Dans ce mécanisme de suppression de la TH, les communes récupéreront la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et départements et intercommunalités disposeront d'une fraction de TVA en compensation.

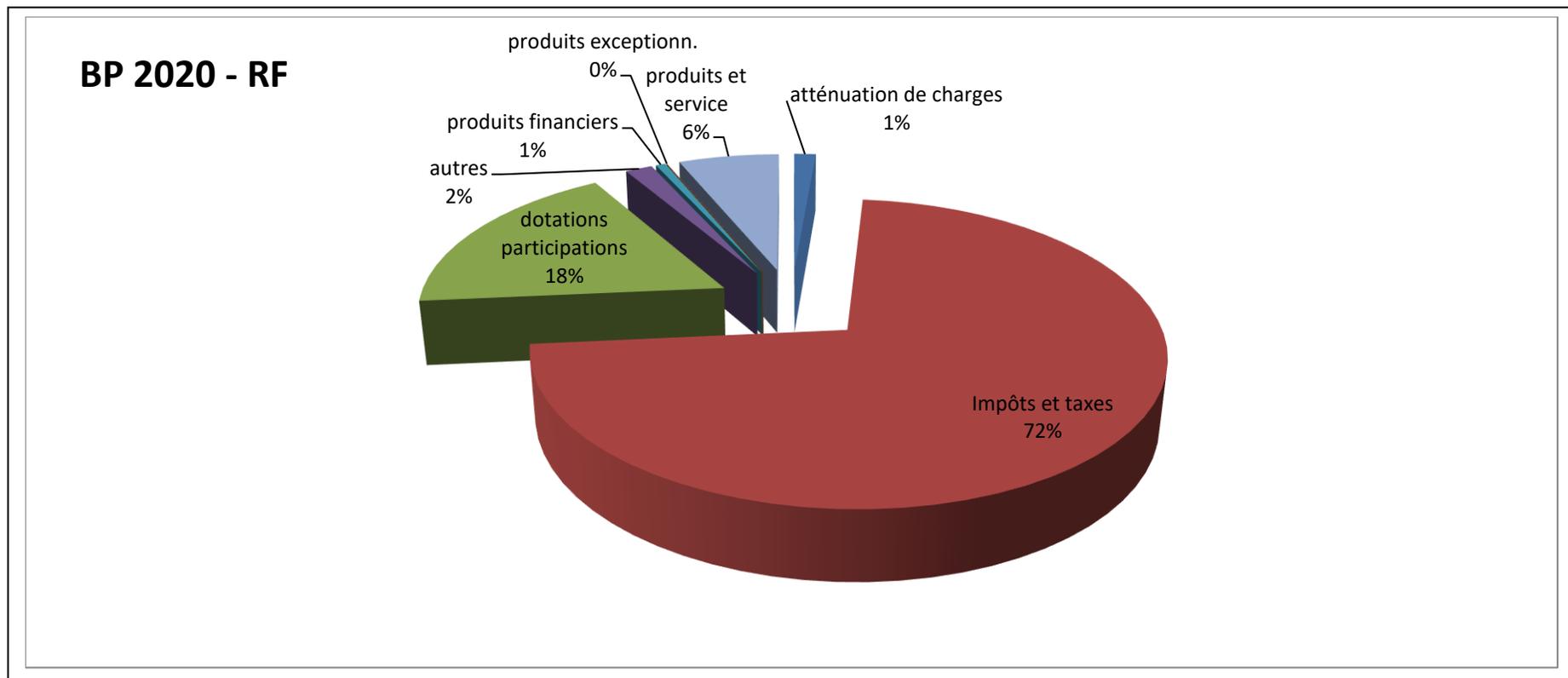
## II. Le contexte communal : un accompagnement pour la reprise post COVID-19.

Le Budget Primitif 2021 devrait apporter un soutien très marqué aux associations œuvrant pour les habitants de Bétheny, afin de les aider à reprendre au plus vite une activité normale après une année quasi-blanche de crise Sanitaire COVID-19.

Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2021 voici les principaux éléments d'informations portés à connaissance de l'assemblée.

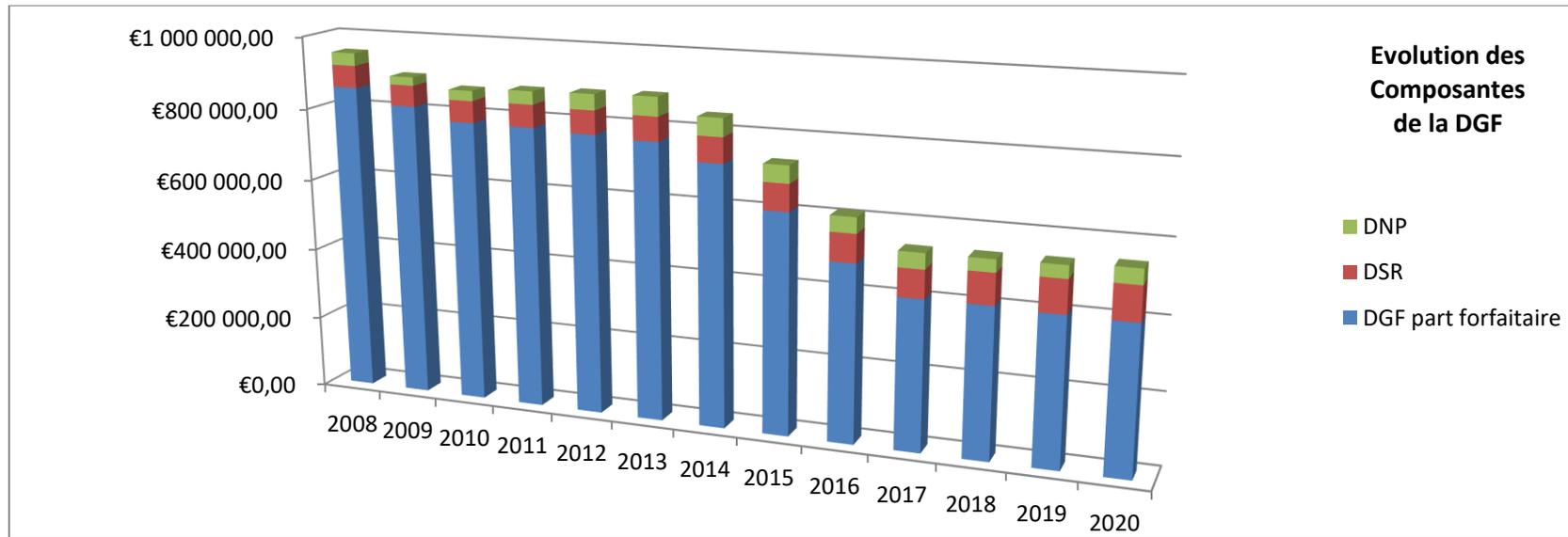
### Les recettes de fonctionnement envisagée

Les recettes de fonctionnement inscrites au précédent Budget Primitif 2020 s'établissaient à 5,566 M€ et se répartissaient comme suit :



## Dotations : une DGF stabilisée.

Depuis 2018, l'Etat a fait une pause dans sa démarche de baisse systématique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités locales entamée en 2014 : cela devrait se confirmer une nouvelle fois en 2021, notamment sur la part Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la part Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dite de « péréquation » qui ont été préservée jusque-là.



## La fiscalité locale : des taux et des recettes stables.

Pour rappel, notre fiscalité locale est issue de trois des « quatre vieilles » contributions directes créées lors de la Révolution française. La Taxe Professionnelle, transférée au début des années 2000 à l'intercommunalité a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

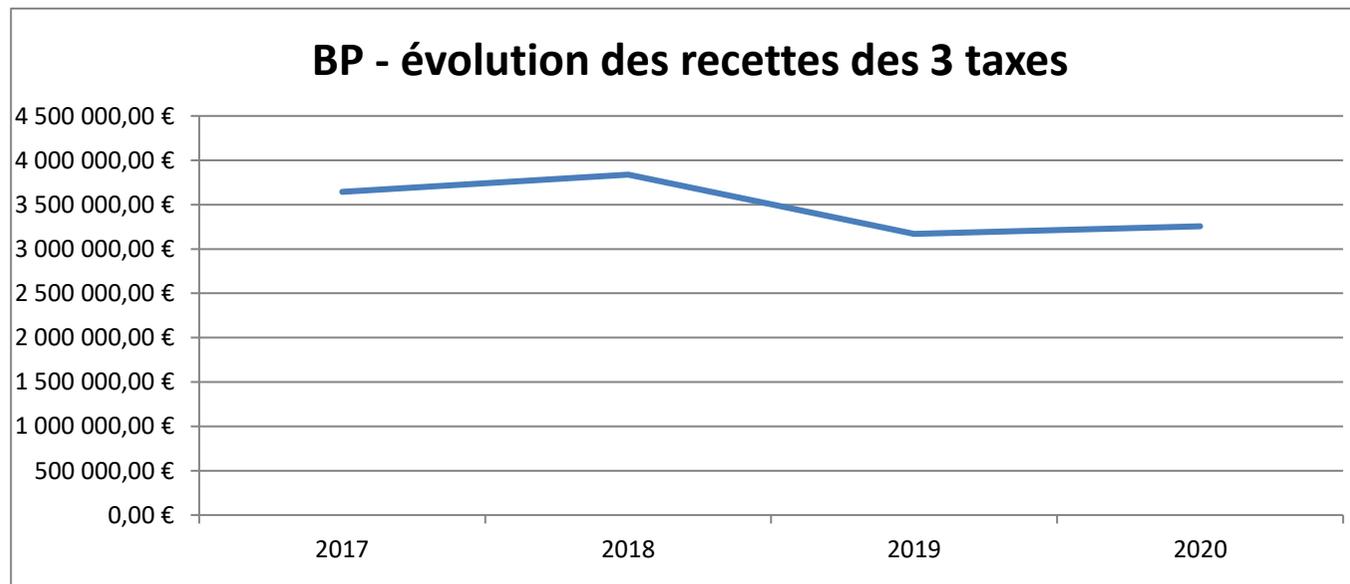
La Taxe d'Habitation (TH) vouée, à son tour à disparaître intégralement d'ici 2023, mais compensée intégralement par l'Etat, est par ailleurs une ressource stable au fil des années : elle représente toujours quelques 40% de l'ensemble des recettes fiscales de la commune, pour un ratio de 60% pour la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), ressource qui s'avère aussi la plus dynamique. La Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie (TFPNB) ne représente, elle, qu'un pourcentage infime de l'ensemble des recettes de fiscalité, et tend également vers une légère baisse sur la même période.

Les taux de cette fiscalité n'ont pas évolué entre 2008 et 2016, et seule la nécessité réglementaire de convergence des taux des 143 communes membres de la nouvelle Communauté Urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a contraint le Conseil Municipal à les modifier au BP 2017.

L'évolution des bases d'imposition, (les valeurs locatives) quant à elle, est calculée par l'Etat.

TH	14,98%
TFB	26,73%
TFNB	18,00%

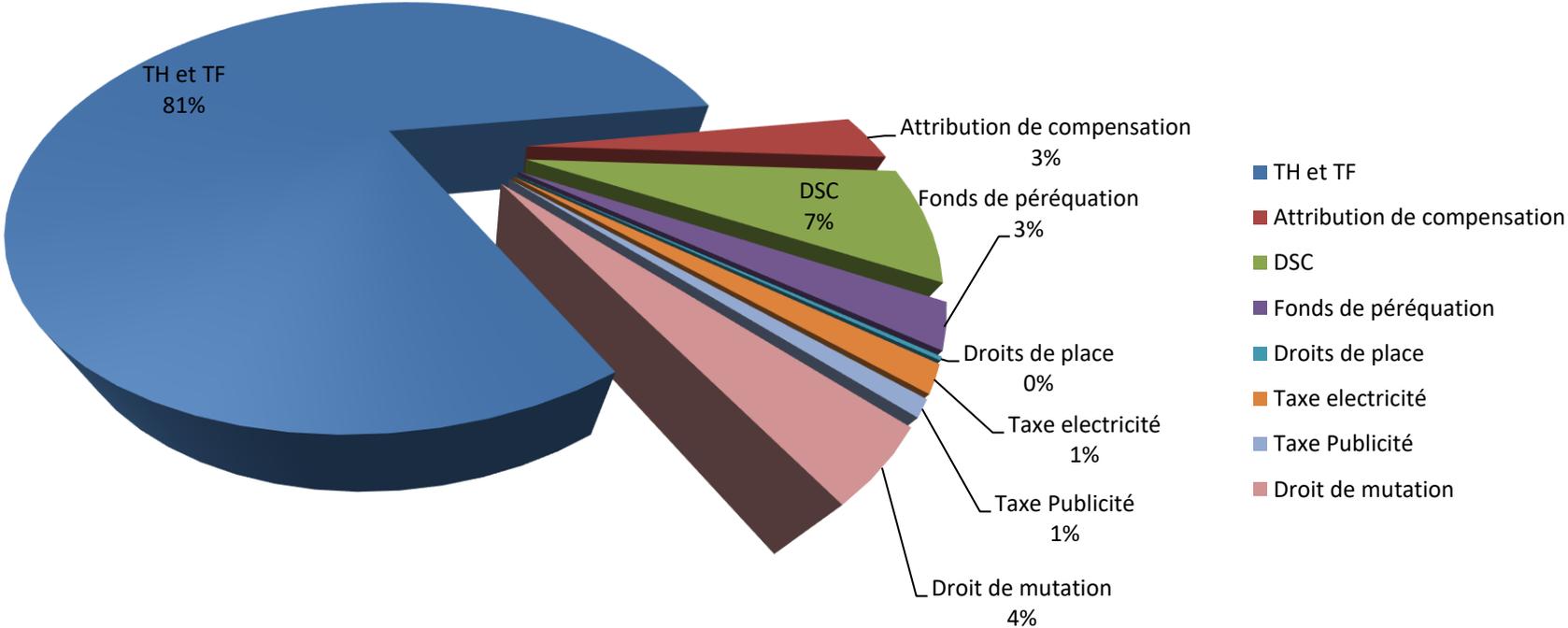
Taux de fiscalité locale à Bétheny en 2020



**Les compensations : des relations financières sans modification majeure avec le Grand Reims.**

Attribution de compensation (AC), Dotation de Solidarité communautaire (DSC), et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) restent à des niveaux équivalents aux années antérieures. La Commission Locale des d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Reims intervient pour évaluer les transferts de charges et faire évoluer certains montants de compensation aux communes quand cela s'avère nécessaire.

# BP 2020 - composantes de Fiscalité et compensations



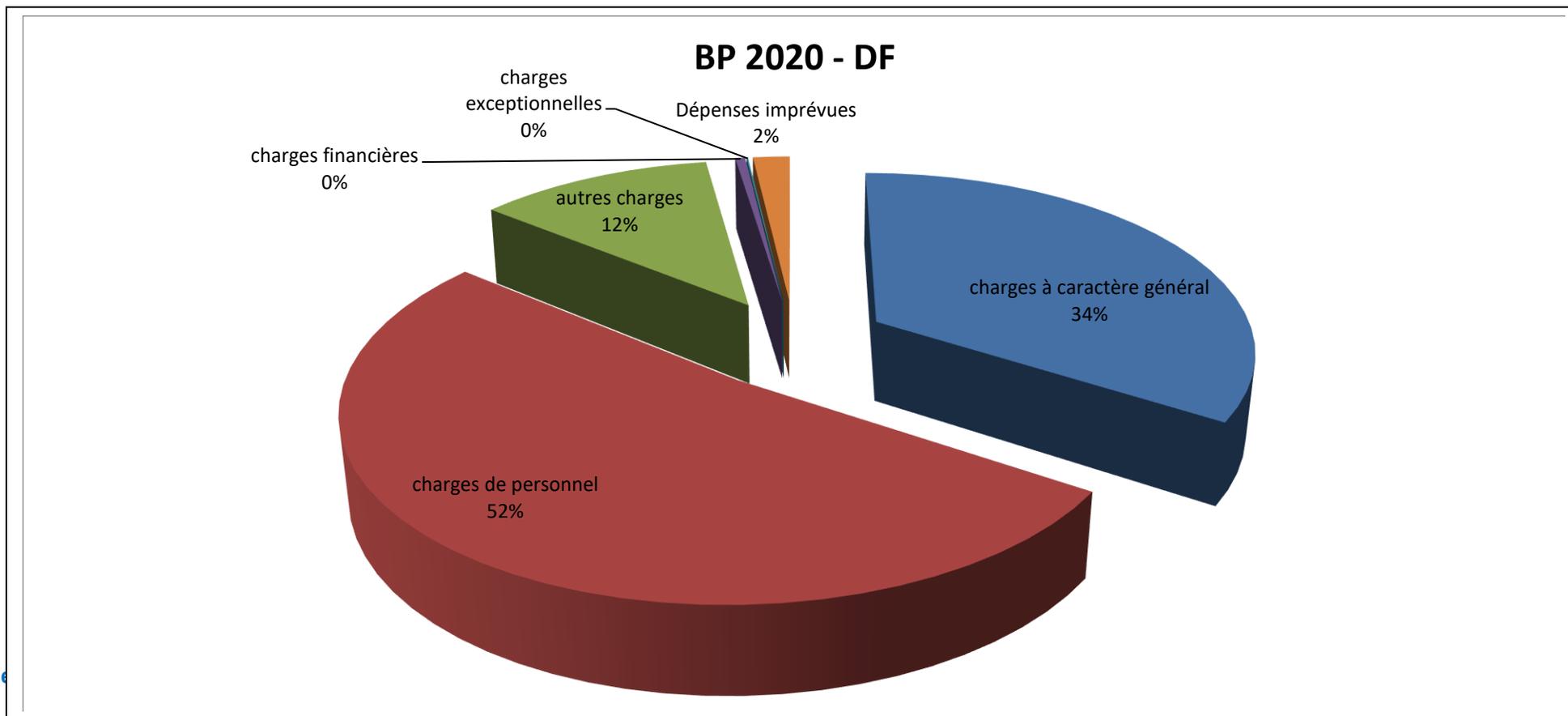
## Une tarification des services sans changement majeur.

Les tarifs des services municipaux composé pour l'essentiel de l'accueil de jeunes enfants, le service périscolaire, le service de locations de salles, de droits de places ou des concessions funéraires, sont restés inchangés en 2020, avec, toutefois l'ajout d'une nouvelle grille tarifaire pour la location du nouvel espace Camille Guérin, et la gratuité de l'inscription à la médiathèque, qui n'impacte que faiblement les recettes de la collectivité.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) poursuit son accompagnement, notamment financier, pour le développement d'une offre globale de service aux familles, mais à travers une nouvelle convention Territoriale Globalisée (CTG) signée en 2019 : cette convention a été l'une des premières signée dans le département et pérennise la contribution de la CAF aux projets de Bétheny dans le cadre d'une stratégie globale associant les différents acteurs du territoire.

## Les dépenses de fonctionnement envisagées

Le Budget Primitif 2020 avait été élaboré sur un montant prévisionnel de 5,412 M € réparti de la façon suivante :



## Des charges à caractère général contrôlées

Une même ligne directrice guide l'élaboration du budget Primitif chaque année, afin de répondre aux différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, animations culturelles ou économiques, entretien des espaces et équipements ... ) tout en absorbant les hausses du coût des prestations, régulières, et en s'adaptant aux nouvelles missions ou contraintes réglementaires qui concernent, ou vont concerner les communes. Ainsi, les achats et charges externes s'établissaient sur l'exercice 2019 à 220€/habitant (257 €/habitant en moyenne)<sup>1</sup>.

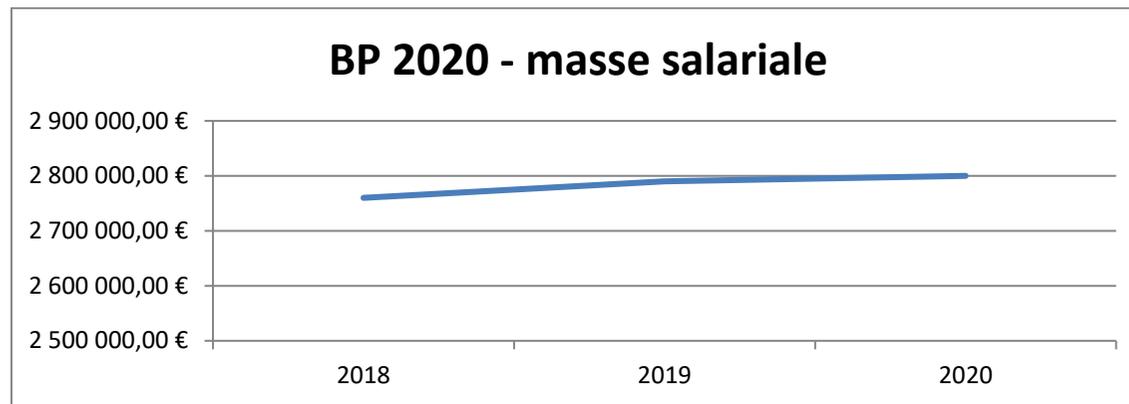
La maîtrise des dépenses passe aussi par une collaboration étroite de la commune avec la communauté Urbaine et d'autres communes membres : les « groupements de commandes » et « centrale d'achat » ont ainsi régulièrement été utilisés depuis plusieurs années et ont contribué à certaines « économies d'échelle » en obtenant des prix unitaires plus attractifs dans le cas de fournitures courantes comme le gaz, la fourniture de communication téléphonique fixe ou mobile, les location de photocopieurs, ou les contrat d'accès internet ... révélant ainsi leur pertinence.

La livraison de l'espace polyvalent Camille Guérin, était intégré à 100% dans le prévisionnel de dépenses de fonctionnement 2020, ce qui devait augmenter en volume et en coût la consommation de fluides et d'énergie, mais de manière raisonnée. Cette nouvelle construction livrée en septembre 2019, moderne et structurant, indispensable à la vie du quartier du « Petit-Bétheny », que ce soit pour les écoles, les associations, notamment sportives, et les habitants n'a pu être fréquentée comme il se doit, comme les autres équipements municipaux, dans le contexte sanitaire de 2020. Le BP 2021 devra intégrer ce prévisionnel de fonctionnement à 100% pour cet équipement.

Parallèlement, l'effort de soutien aux associations, et notamment à la plus grande d'entre elles, l'association de gestion du centre social, partie prenante à la CTG évoquée précédemment, devrait être toujours conséquente, a fortiori après une année 2020 compliquée.

## Des dépenses de personnelles maîtrisées

Quelques repères officiels de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) concernant Bétheny peuvent être notés : les dépenses de personnel de la commune représentent une charge de 357 €/habitant, en deçà des 536€/habitant relevés pour les communes de la même strate, 5000 – 9999 habitants.

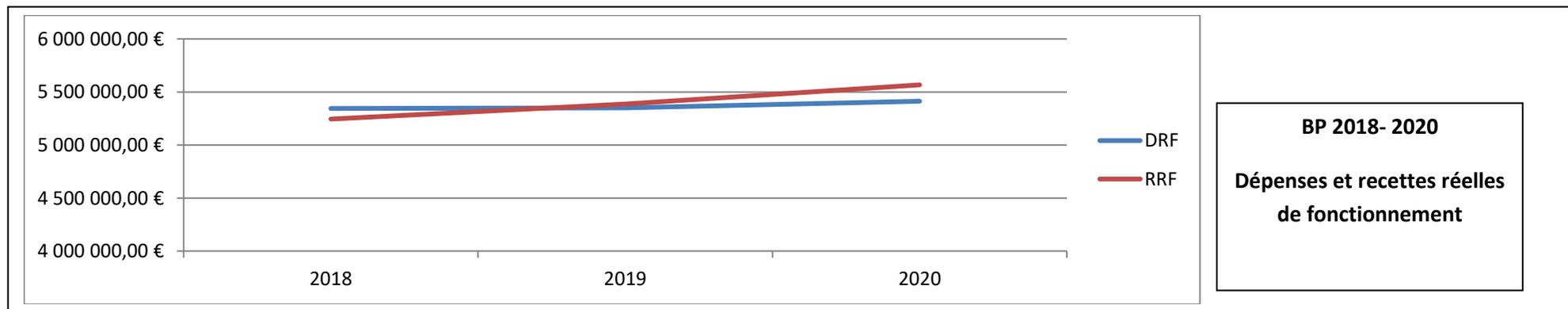


Au 8 décembre 2020, la collectivité dispose d'un effectif physique de 67 agents (52 sont titulaires) auquel s'ajoute quelques emplois aidés (5), et 33 agents vacataires (service périscolaire) pour un total de 105 agents. La moyenne nationale de la strate 5000-10 000 habitants s'établissait à 110 agents au 31 décembre 2018<sup>1</sup>.

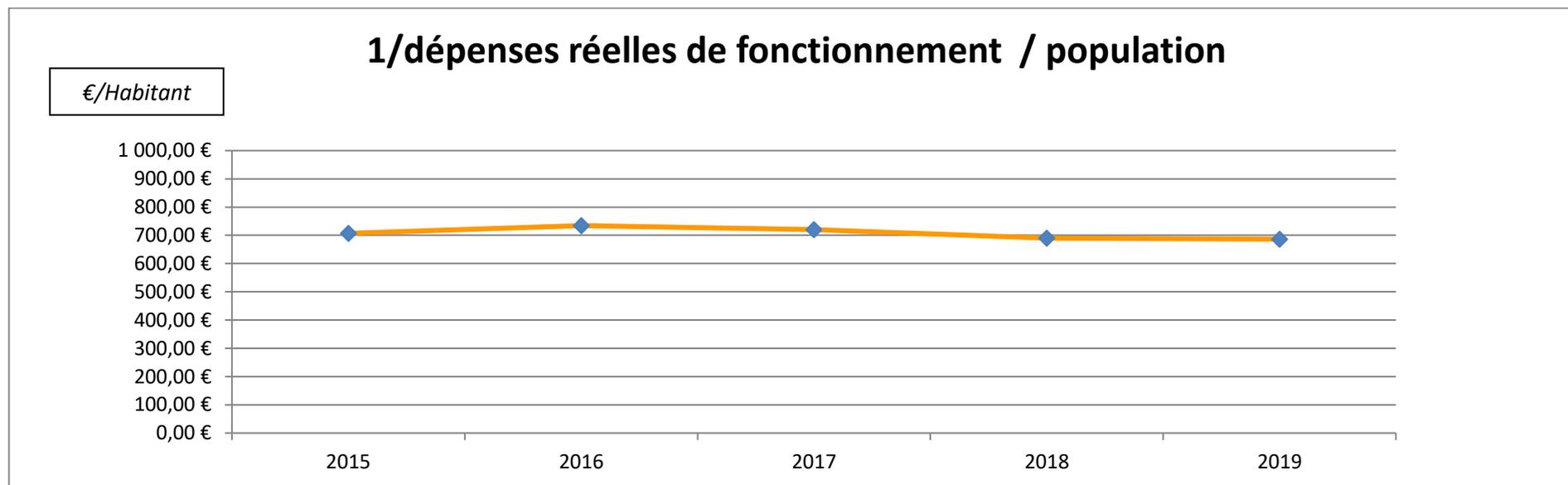
Au gré de l'évolution de carrière des agents, du dernier volet du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunérations (PPCR) applicable jusqu'en 2021, et du classique « Glissement-Vieillesse - Technicité (GVT) la masse salariale prévisionnelle ne devrait toutefois guère évoluer entre 2020 et 2021 à périmètre de service constant. Pour mémoire, la prise de fonction d'un nouvel agent de police municipale début 2021, portera l'effectif du service à 4.

A noter, enfin, que ces prévisions s'établissent sur l'hypothèse, fortement probable, d'une absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique par l'Etat en 2021 : « gel » du point d'indice, servant au calcul du traitement des agents publics, en vigueur depuis 2010 (avec une seule exception pour l'année 2017).

#### Quelques repères complémentaires



<sup>1</sup> DGCL - les collectivités locales en chiffres – 2020



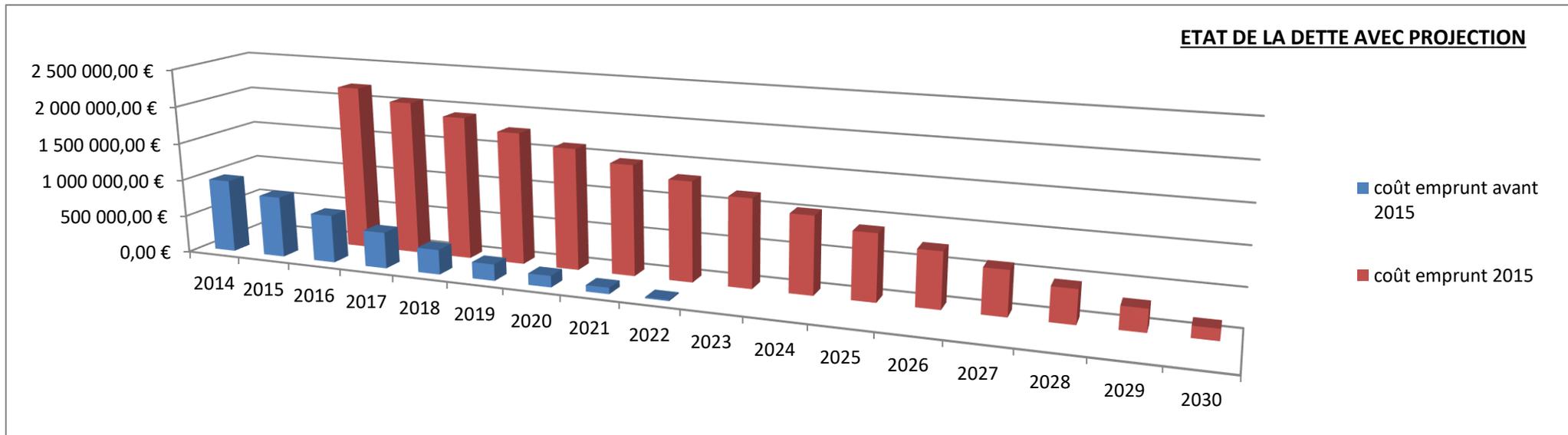
Pour conclure, les marges de manœuvres budgétaires de la collectivité, nécessaires notamment pour financer les projets d'investissement ou améliorer le service rendu à la population sont préservées. Ainsi, ces dernières années, la commune a pu dégager régulièrement une capacité d'autofinancement positive, qui représentait en 2018 quelques 17% de ses recettes de fonctionnement, parfaitement dans la moyenne de la strate<sup>2</sup>, malgré la politique de réduction de la dépense publique menée par l'Etat auprès des collectivités territoriales. La perspective de la préparation du Budget Primitif 2021 implique donc de maintenir ce principe de fonctionnement de la collectivité pour préserver ces marges.

#### Les dépenses d'investissement

#### **Un niveau d'endettement très faible préservant la capacité d'emprunt de la collectivité.**

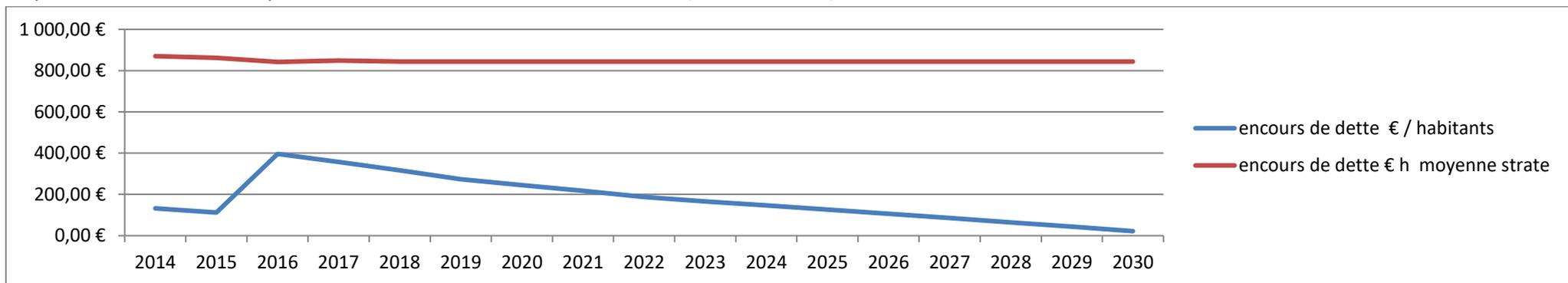
Le dernier emprunt contracté par la collectivité a été signé en 2015 afin de financer en partie l'ensemble des projets d'investissement programmés en profitant de l'opportunité d'un taux fixe déjà très bas. La commune garde ainsi toute sa capacité d'investissement par l'emprunt pour les projets à venir.

<sup>2</sup> Les comptes des communes – de 5000 à 10 000 habitants 2018 – DGFIP.



**Etat de la dette en € (2014-2030)**

Le niveau d'endettement de la commune reste ainsi bien en deçà de la moyenne de la strate avec un encours de dette de 240€ par béthenyat, contre 828 € par habitant en moyenne au niveau national pour la strate 5000 -9999 habitants en 2019<sup>3</sup>. (Voir ci-dessous)

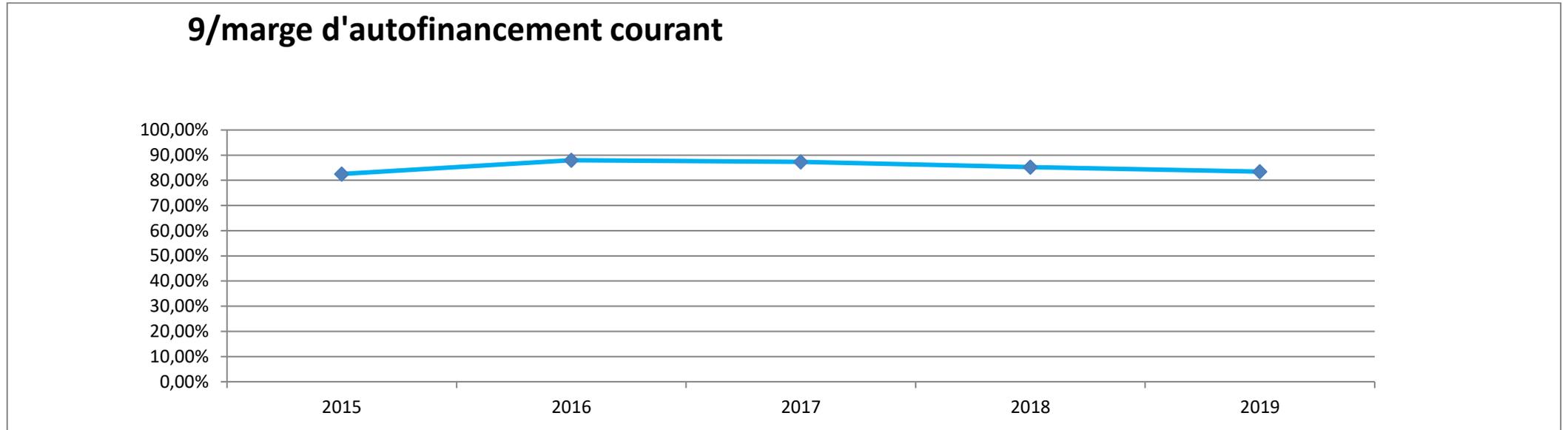


**Encours de dette comparé Bétheny 2014-2030 – moyenne de la strate 2019**

<sup>3</sup> Les comptes des communes - 2019 – DGFIP

## Une marge d'autofinancement qui demeure favorable

Alors que les communes de même strate approchent en moyenne les 92% de leur marge d'autofinancement, la commune de Bétheny maintient quant à elle une marge plus conséquente et relativement constante qui est de 83% en 2019.



## Les projets envisagés

- La réalisation d'une chaufferie biomasse.
- La réalisation d'un terrain de football synthétique.
- Les études thermiques sur les bâtiments communaux.
- La fin des études et la réalisation de la phase 1 du projet de vidéoprotection sur la commune.

Mais aussi,

- La seconde et dernière phase de renouvellement des postes informatiques, des systèmes d'exploitation, des logiciels, et de certains matériels (véhicule, matériel d'entretien, mobilier et équipement, Mobilier urbain, ...)
- L'entretien courant et l'aménagement des équipements publics de la commune.

- L'entretien et l'amélioration du cadre de vie, que ce soit pour l'aménagement des parcs ou des espaces verts.
- Les études de déplacements doux.

### **Les recettes escomptées**

- Etat, département et Région, seront de nouveau sollicités pour apporter leur contribution financière pour les projets qui seront éligibles.
- La Taxe d'Aménagement (TA) n'est plus perçue par les communes membres du Grand Reims depuis le transfert de la charge de l'entretien des voiries au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la communauté Urbaine, mais permet le recours à un fond de concours du Grand Reims selon l'éligibilité des projets présentés par les communes.
- Le mécénat, en partenariat avec la fondation du Patrimoine, peut être envisagé pour des projets à vocation historique et culturelle.
- Le FCTVA, remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement engagées par la commune en année N-1.